



La Jaille

Bulletin municipal
de la Commune de Jaillans

www.jaillans.fr (onglet « Vie pratique », rubrique « La Jaille »)



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis le dernier bulletin communal, beaucoup de choses se sont passées, des bonnes et des moins bonnes. Je vais commencer par la moins bonne, la fermeture de la boulangerie, fin avril, due essentiellement à un manque de fréquentation. C'est une grande perte pour le village.

La boulangerie était beaucoup plus qu'un commerce, c'était un lieu de rencontre entre les habitants de Jaillans et des communes avoisinantes, un service très important entre autres pour nos aînés, qui avaient à disposition du bon pain, à proximité de chez eux. Nous essayons côté commune de trouver un éventuel repreneur.

Je tenais à remercier nos ex-boulangers Sarah Bertrand et Julien Marret qui, par leur compétence et leur gentillesse, avaient su émousser les papilles des Jaillanais.

Je voulais également saluer Dominique Costet qui a assuré pendant de nombreuses années la livraison de pain entre autres à Jaillans et a décidé aujourd'hui de changer d'activité.

Bon vent et bonne chance à tous les trois. Je remercie Damien du bar-restaurant jaillanais « La Bonne Ambiance » d'avoir créé le service de dépôt de pain tous les jours sauf le lundi, à partir de 7h du matin.

Une meilleure nouvelle avec le local médical de la Cure qui en plus de Sandra Bruno infirmière-hypnothérapeute, va accueillir une nouvelle infirmière, Angélique Riffard, une Jaillanaise qui après avoir exercé à Peyrins, a fait le choix de revenir dans son village natal pour s'installer.

Cette petite-fille de notre ancien maire emblématique Henri Maret, débutera les consultations de gynécologie à partir du jeudi 7 juillet, uniquement sur rendez-vous 1 à 2 jours par semaine.

Autre nouveau service, à partir du 16 juin, un camion pizza sera présent à côté du camion de produits locaux Vercourses sur la place Granet.

L'arrivée de l'été coïncide avec le retour de nombreuses manifestations sur la commune à commencer par la fête de la musique, le 24 juin, organisée par « les Amis de Jaillans » et « la bonne ambiance ». Dans le cadre du festival international de folklore de Romans, nous aurons l'honneur d'accueillir dans notre village, le groupe du Sri-Lanka qui sera logé dans des familles d'accueil du 5 au 13 juillet. Un immense merci à ces familles sans qui ce séjour ne pourrait se faire. Un pot de bienvenue, ouvert à toute la population, sera organisé place Granet le mardi 5 juillet à 19h, pour l'arrivée du groupe Sri-Lankais.

Une autre date à retenir absolument, le jeudi 7 juillet à partir de 19h30 où au cœur du village devant l'église, aura lieu un spectacle superbe gratuit en plein-air, de musique et de danses, avec les groupes du Sri-Lanka et d'Argentine en partenariat avec le comité des fêtes et la municipalité.

Le 13 juillet, se déroulera notre traditionnel bal avec feu d'artifice à la salle des fêtes, le 14 août, place à la soupe au pistou devant l'église, que modestement et en toute impartialité, le monde entier nous envie, ces deux événements sont organisés par l'équipe dynamique du comité des fêtes.

Je souhaite un très bon 65ème anniversaire à l'association « Familles rurales de Jaillans et des communes avoisinantes » qui effectue un travail de folie pour créer un maximum d'activités de loisir pour les petits et les grands. Merci aux co-présidentes Amandine Chatain, et Céline Le Mest, ainsi qu'à sa dynamique directrice Sabrina Biba.

Je vous laisse découvrir le portrait de notre nouvelle adjointe administrative qui prend la suite d'Anita Machon, partie à la retraite après 27 années de bons et loyaux services et souhaite à toutes les deux le meilleur.

Très bel été. A bientôt lors des manifestations locales et Vive Jaillans !!

Jean-Noël FOURNAT



LE MOT DU MAIRE	1
SOMMAIRE	2
UNE RECETTE PAR JAILLE	2
PORTRAIT	3
ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL	4 A 14

Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 7 MARS 2022.....4 à 9

Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 25 AVRIL 20229 à 11

Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du LUNDI 23 MAI 2022.....11 à 14

INFOS COMMUNALES 15 A 25

Horaires de la mairie 15

Panneau Pocket 15

Accueil des nouveaux habitants..... 15

Urbanisme..... 16

Sage-femme libérale 16

Elections législatives 16

Forum des associations..... 16

Festival Folklorique 17 et 18

Recensement citoyen : Journée Défense et Citoyenneté 19

Recensement de la population en 2023 19

Demande de carte grise 19

Rappel sur les bruits de voisinage 20

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts . 20 et 21

Réaliser une coupe de bois en respectant la réglementation 21

Calendrier de l'emploi du feu..... 21 et 22

Compostage 22

Ambroisie 23

Journées Européennes du Patrimoine 23

Maison de Services au Public..... 24

Le truck SOLIHA..... 25

INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES 26 A 31

le Comité des Fêtes..... 26

Le Tennis Club 26

Le Club des Bouton d'Or 27

Le Sou des Ecoles 27

L'ACCA..... 27

L'École maternelle intercommunale de l'Ecancière. 28 et 29

Les Amis de Jaillans..... 29

Que Jaillans Scène..... 29

Familles Rurales 30

La Bonne Ambiance..... 30

Le ZigZag Café 31

Nos produits Lo'Co par Vercourses..... 31

Camion à pizza 31

AGENDA.....32

COCO-CRANBERRY

Voici une recette de petits gâteaux moelleux à la noix de coco et aux baies de Cranberry, le tout, sans protéine de lait de vache...

Farine de blé : 180g

Huile de tournesol : 40g

Lait de coco : 70g

Levure chimique : 1/2 sachet

Noix de coco en poudre : 50g

Œufs : 2

Baies de Cranberry : une grosse poignée

Sucre en poudre : 115g

Dans un verre, verser l'huile de tournesol et le lait de coco.

Dans un bol, verser la farine, la levure et la poudre de noix de coco.

Battre les œufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse et épaississe.

En continuant de battre, ajouter le contenu du verre.

Incorporer le contenu du bol, en mélangeant délicatement avec une spatule.

Huiler 8 moules à tarte de 10cm de diamètre.

Verser une cuillère à soupe de pâte dans chaque moule puis ajouter quelques baies de Cranberry. Répéter l'opération une deuxième fois.

Enfourner 17 minutes à 200°C (four traditionnel).

Démouler rapidement après la sortie du four.

Laisser les gâteaux refroidir avant de les déguster.



Bon appétit !

Source : www.recette-sans-plv.com



Rachelle BRENA

Nous avons à cœur sur cette édition d'accueillir Rachelle BRENA, notre nouvelle adjointe administrative à la mairie de Jaillans, en piste depuis le 1er mai.

Elle est en charge de l'urbanisme, de l'accueil du public, du bulletin communal et du site internet. Par la suite, des formations lui permettront de prendre la main sur l'état civil, les élections et bien d'autres missions à venir...

Diplômée d'un Bac Sciences Médico-Sociales et d'un BTS Assistante de Direction, Rachelle a débuté dans le secrétariat médical puis a été rappelée par son ancien lycée afin d'assurer un remplacement au poste de standardiste, et finalement intégrer le secrétariat de direction pendant presque 7 ans.

Après presque 8 ans au service de la mairie de Chatuzange le Goubet, elle trépignait à l'idée de s'investir pour sa commune. Alors bienvenue à la mairie Rachelle !

Psssst ! Vous voulez une petite info croustillante ? Elle a une passion pour la pâtisserie (cake design, number cake...)

D'ailleurs elle inaugure dans notre Jaille une toute nouvelle rubrique culinaire ! Recette que vous trouverez dans cette édition.

Bien évidemment testée et validée par notre Maire et les collègues de la mairie, avant publication.

Cécile VALLOT



Merci à tous les bénévoles pour les plantations !



Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal

du LUNDI 7 MARS 2022

→ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal le Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2021 établi par le Centre des Finances Publiques de Romans. Il précise que ce Compte de Gestion concorde rigoureusement avec le Compte Administratif, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif 2021 ; Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures ; .../... Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour :

- **Déclare que** le Compte de Gestion du budget principal de la Commune, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur de la Trésorerie de Romans Bourg de Péage, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus.

→ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Budget Commune – Approbation Compte Administratif 2021

M. Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021

Dressé par M. FOURNAT Jean-Noël, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :



Compte Administratif Principal

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Libellé		
Résultat reporté		292 556,57 €
Part affectée à l'investissement		0
Opérations de l'exercice	560 615,36 €	657 793,57 €
TOTAUX	560 615,36 €	950 350,14 €
Résultats de clôture N-1		292 556,57 €
Résultat de l'exercice Année N		97 178,21 €
RESULTATS DEFINITIFS fin 2021		389 734,78 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Libellés		
Résultat reporté		67 565,70 €
Opérations de l'exercice	261 084,28 €	172 532,12 €
TOTAUX	261 084,28 €	240 097,82 €
Résultat de clôture N-1		67 565,70 €
Résultats de l'exercice Année N	88 552,16 €	
Reste à réaliser	15 800,00 € €	11 932,00 €
Totaux des RAR	3 868,00 €	
RESULTATS DEFINITIFS Fin 2021	20 986,46 €	-----
RESULTATS 2021 DES 2 SECTIONS		368 748,32 €
RESULTAT DE CLOTURE FIN 2021 (avec Résultat des RAR)		364 880,32 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal donne congé à Monsieur le Maire afin de statuer.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



→ AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Reports :

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	67 565,70 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	292 556,57 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit - 001) de la section d'investissement de :	88 552,16 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	97 178,21 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	15 800,00 €
En recettes pour un montant de :	11 932,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	24 854,46 €
--	-------------

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	24 854,46 €
---	-------------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	364 880,32 €
---	--------------

→ TAUX D'IMPOSITION 2022

Les taux votés pour 2022 pour la commune de JAILLANS sont les suivants :

TAXE	TAUX 2022
HABITATION	0
FONCIER BATI	10,93 %
FONCIER NON BATI	51,58%



Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 à **10,93 %** pour le foncier bâti et **51,58%** pour le foncier non bâti ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

→ **DEMANDE DE SUBVENTION AUX TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE**

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du **13/12/2021 (2021-60)**, la commune de JAILLANS adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- À un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- À une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de JAILLANS projette des travaux sur le bâtiment de l'école primaire de JAILLANS, consistant notamment à :

- Changer la chaudière de l'école : chaudière à granulés à alimentation automatique Hargassner Classic

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à : **29 986,13 € HT. Soit 35 983,36 € TTC**

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération « CHAUDIERE ECOLE PRIMAIRE DE JAILLANS »
- **DE CEDER** à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.



→ COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un CET pour les employés de la commune.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **DECIDE** de la création du CET,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

→ CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF

Création d'un poste administratif avec le même grade que la fonction occupée par Mme Rachelle BRENA au sein de la Mairie de Chatuzange le Goubet.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **DECIDE** de créer un Poste Administratif adapté à la fonction de Mme Rachelle BRENA,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération

→ URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

DEMANDES A INSTRUIRE :

- Déclaration Préalable – Construction d'un CARPORT ou garage en alu de 5m x 3m.
- Déclaration Préalable –Projet de division parcellaire à construire
- Certificat Urbanisme –Projet de division parcellaire à construire
- Permis de Construire – Création d'une piscine de 36m² (6 x 6 m) et abri piscine.

→ QUESTIONS DIVERSES

19 Mars 1962

Monsieur le Maire présente la tenue de la cérémonie du 19 mars 1962 pour la FNACA au sein du patronage ou la mairie en fonction de la météo, RDV à 10h45.

Demande d'Ouverture d'une Classe à l'Ecole Maternelle de l'Ecancière

Madame Lorane SERRET présente la demande d'ouverture d'une nouvelle Classe au sein de l'école maternelle de l'Ecancière.



SIERS

Le conseiller, M. Olivier DUMARCGHE, relate à l'ensemble des conseillers municipaux la proposition du SIERS pour une visite des enfants de l'école primaire de la commune de Jaillans afin de leur présenter la gestion des eaux au sein de nos communes.

Un courrier sera transmis à l'école de Jaillans pour l'organisation et participation à cette manifestation, si cette proposition est retenue par Madame la Directrice de l'Ecole.

Les frais de transport seront pris en charge par le SIERS.

Agenda

Le Lundi 25 avril 2022, Conseil Municipal à 19h00 en Mairie.

Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal

du LUNDI 25 AVRIL 2022

→ PROJET DE CONVENTION SERVICE COMMUN RESTAURATION COLLECTIVE DE VALENCE ROMANS AGGLO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention du service commun de restauration collective au 1er janvier 2022.

La présente convention a pour objet de définir et d'organiser les modalités de fonctionnement du Service Commun Restauration Collective.

A ce titre, la présente convention porte sur l'organisation de ce service, le statut des agents, ainsi que les modalités financières.

Le Service Commun assure, pour le compte de ses adhérents du territoire de Valence Romans Agglo, la fabrication et la livraison, en liaison froide, des repas pour leurs services nécessitant une restauration collective (écoles, structures d'accueil collectif de la petite enfance, accueils de loisirs etc...)

Les communes ou syndicats intercommunaux en charge de la gestion d'une école primaire, du territoire de Valence Romans Agglo qui souhaiteraient entrer dans le service, ont le choix entre deux solutions :

- Adhérer directement au service commun. L'entrée doit intervenir au 1er janvier d'une année, pour une répartition des charges fixes entre les adhérents sur une année budgétaire complète
- Signer une convention de prestation de service, dans l'attente du 1er janvier de l'année N+1 ou N+2 au plus tard

Les repas scolaires sont produits dans le bâtiment situé 19 rue Rossini, à Valence. Ces locaux sont propriété de Valence Romans Agglo depuis le 8 juillet 2020, date de l'acte de cession à l'euro symbolique, établi entre la ville de Valence et la Communauté d'agglomération.



Certains conseillers municipaux se proposent de goûter les repas proposés pour consolider leur avis sur la qualité des prestations.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **APPROUVE** le PROJET de convention d'adhésion 2022 du service commun restauration collective de Valence Romans Agglo
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet de convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

→ DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRIMITIF 2022 : VIREMENT DE CREDITS

Une décision relative à une écriture comptable est présentée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il s'agit donc de décision relative à un virement de crédits de 500 € de l'article 022 (Dépenses imprévues) pour alimenter l'article 023 (Virement à la section d'investissement)

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **APPROUVE** l'écriture comptable relative au virement de 500 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet de convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce virement.

→ URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

DEMANDES A INSTRUIRE :

- Déclaration Préalable : pose de panneaux photovoltaïques (55 Route des Tonnetts)
- Permis de Construire : construction d'une maison individuelle (Lotissement « Le clos des Tonnetts »)
- Déclaration Préalable : rénovation d'une maison individuelle (Quartier des Cléments)

→ QUESTIONS DIVERSES

Brigade verte et police municipale

Le conseil municipal n'ayant pas donné une suite favorable à un projet de création d'une brigade verte et police municipale intercommunale, il n'assistera pas à la réunion organisée par Valence-Romans Agglo.

Projet Empi-Riaume

Madame Virginie DE ROSSI fait un résumé de la réunion avec l'équipe responsable de « Empi et Riaume », le président du comité des fêtes, et le maire.



Point réunion fibre optique

Le conseiller municipal, Monsieur Grégory BOUVERON, a participé à une réunion pour le déploiement du réseau de Fibres Optiques.

Prochaine réunion CMJ

Réunion prévue pour le 14 Mai en mairie.

Participation du CMJ lors de la cérémonie du dimanche 8 Mai à 11h.

Réunion SOLIHA du 26/04/2022

Réunion à 17h00 en mairie en présence de la responsable de Soliha, Madame ENJOLRAS, de Familles rurales, le club des boutons d'or et du CCAS, pour préparer la réunion du 28 juin.

L'organisme SOLIHA est un mouvement associatif, pour favoriser le confort et l'autonomie à domicile.

SOLIHA participe à des travaux de rénovations d'un logement, pour des raisons par exemple d'un handicap ou d'insalubrité.

Une présentation officielle, ouverte à tous, est prévue par l'organisme SOLIHA à la salle des fêtes pour le 28 juin. Une forte communication de cette manifestation est à envisager.

Randonnée du TRAM du 7 mai 2022

L'aménagement d'un nouveau chemin de randonnée a été réfléchi et aménagé par des bénévoles des communes de Jaillans et Beauregard Baret. Cette randonnée est proposée à une découverte au travers une marche collective qui aura lieu le Samedi 7 Mai à partir de 8h30.

Le point de RDV est prévu à 8h30 au niveau du parking de la station d'épuration qui se situe au bout du chemin des Muriers à l'Ecancière.

Notre référent randonnée pédestre, Monsieur Gérôme BABIN et l'ensemble des bénévoles nous feront découvrir le parcours qui présente une distance maximale de 8,6kms et 200m de dénivelé.

Habitat insalubre (Chats)

Une habitation insalubre abrite une centaine de chats au sein de l'Ecancière, la commune déposera une plainte officielle.

Agenda

Le Lundi 23 mai 2022, Conseil Municipal à 19h00 en Mairie.

Extrait du compte rendu de la réunion du Conseil municipal

du LUNDI 23 MAI 2022

→ APPROBATION COMPTE EPARGNE TEMPS APRES AVIS COMITE TECHNIQUE CDG26

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les modalités d'application du compte-épargne temps dans la collectivité.



L'ouverture du CET

L'ouverture du CET est de droit pour les agents titulaires à temps complet ou non complet et elle peut être demandée à tout moment de l'année. Cette demande se fera par remise du formulaire de demande d'ouverture annexée à la présente délibération, à Monsieur le Maire. Les agents non titulaires totalisant plus d'un an de contrats en équivalent temps plein sans interruption peuvent ouvrir un CET.

L'alimentation du CET

Le CET est alimenté par :

- Le report de congés annuels, sous réserves que l'agent ait posé au moins 4 semaines de congés (peu importe la quotité de travail de l'agent)
- Les jours de repos compensateurs (récupération des heures supplémentaires ou complémentaires notamment).

Le CET peut être alimenté dans la limite de **60 jours**.

→ SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- suppression d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 23 mai 2022
- création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet au 1^{er} mai 2022 suivant délibération du 7 mars 2022

A compter du 1^{er} mai 2022, les effectifs du personnel seront ainsi fixés :

Filière	Ancien Poste	Effectifs	
Technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	35 h
	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe à temps non complet	1	33 h
	Adjoint technique Territorial contractuel	1	35 h
Administrative	Secrétaire de Mairie	1	35 h
	Adjoint administratif	1	28 h
TOTAL		7	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} mai 2022,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme et à Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Drôme.



→ URBANISME

Madame Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal, les demandes d'autorisation d'urbanisme.

DEMANDES A INSTRUIRE :

- Déclaration Préalable : restauration des 2 façades principales du bâtiment « Salle du pigeonnier » (Mairie de Jaillans)
- Déclaration Préalable : construction d'une pergola (Route des Tonnets)
- Déclaration Préalable : construction d'une piscine (chemin des Muriers)
- Déclaration Préalable : ravalement des façades d'une maison d'habitation (Route de Serne)

→ QUESTIONS DIVERSES

Etude du règlement intérieur du Syndicat Intercommunal de l'Ecancière

Madame Lorane SERRET présente le nouveau règlement intérieur pour le SIE qui a été validé par les membres du Syndicat ainsi que les communes concernées (Jaillans, Beauregard Barret, Hostun, Eymeux et la Baume d'Hostun).

Projets Familles Rurales

Le projet d'agrandissement des locaux dédiés à l'association « Familles Rurales » avance et s'oriente vers une extension de locaux existants :

- Ecole d'Hostun,
- Ecole de l'Ecancière.

Valence Romans AGGLO ne participera pas au montage du projet et les communes de Jaillans et la Baume d'Hostun se proposent de porter le dossier au travers d'une pré-étude architecturale.

Marché intercommunal

Arrêt du marché intercommunal sur Jaillans.

Travaux école primaire de Jaillans (remplacement de la chaudière)

Rachat d'une nouvelle chaudière par la commune de Jaillans, les travaux seront réalisés à partir de Mai 2022.

Traversée de l'Ecancière

Réunion au sein de la mairie d'Eymeux pour l'étude d'une solution afin de limiter la vitesse au niveau de la traversée de l'Ecancière.

Les différents acteurs (Responsables du département, élus départementaux, élus de Eymeux et de Jaillans) se sont réunis pour confier une étude de faisabilité au CAUE (Organisme Départementale d'Etudes).



Travaux de voirie 2022

Le bilan des travaux envisagés en termes de voirie sont les suivants :

- Aménagement de 2 plateaux traversants au niveau de la route des Mas afin de ralentir la circulation au niveau des habitations situés à proximité,
- Mise en œuvre d'un revêtement bicouche au niveau de la route des Mas y compris reprofilage de la chaussée,
- Reprise de la voirie au niveau du chemin des Ayes sur 30ml afin de reprendre les profils de pente et éviter les risques d'inondation au niveau de l'habitation de la maison « MICOUD ».

Spectacle musical du 14 juin Ecole primaire salle "Henri Maret"

L'école primaire présente un spectacle musical au sein de la salle des fêtes « HENRI MARET » de 17h30 à 20H30. Ce spectacle musical sera l'occasion de voir le travail de toutes les classes primaires effectué pendant l'année scolaire 2021-2022.

Accueil et spectacle du groupe folklorique

Le 5 juillet, l'accueil du groupe de danseurs et musiciens Sri-Lankais sera mis en place devant la fontaine place Granet à partir de 19h00, en présence des familles d'accueil. Un verre de l'amitié sera servi. Toute la population est conviée à ce moment très sympathique.

Le 7 juillet, une scène sera montée par le Comité des fêtes, avec l'aide des employés communaux, et des élus, pour le spectacle du 7 juillet à 19h, devant l'église

Agenda

Le Lundi 27 juin 2022, Conseil Municipal à 19h00 en Mairie.



Horaires Mairie

La mairie vous accueille les jours et aux horaires suivants :

Lundi : 13h30 – 17h00

Mardi : 14h00 – 17h00

Mercredi : 9h00 – 12h00

Jeudi : 9h00 – 12h30

Vendredi : 13h00 – 16h00



Vous pouvez nous joindre au 04-75-48-83-99, ou par mail à mairie.jaillans@wanadoo.fr.

Pour toutes questions relatives à l'urbanisme, vous pouvez directement envoyer un mail à urbanisme.jaillans@orange.fr.

Site internet : www.jaillans.fr (en cours de mise à jour).

Monsieur Le Maire et ses adjoints reçoivent en semaine et le samedi matin, sur rendez-vous.

PanneauPocket

La solution qui rapproche la commune de ses habitants.

A domicile, au travail, dans la rue, dans les transports ou en déplacement à l'extérieur de la commune, toutes les informations et les événements qui vous concernent sont toujours à portée de votre main.

Vous pouvez recevoir en temps réel les messages d'alerte diffusés par la mairie. Une fois l'**appli PanneauPocket** téléchargée, l'utilisateur peut consulter sur son téléphone portable toutes les informations diffusées.

La démarche est très simple, il suffit d'aller sur www.panneaupocket.com, cliquer sur se connecter et suivre les indications.



Accueil des nouveaux habitants



VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022

A 18H30

Salle du Patronage



Apéritif offert par la municipalité à tous les nouveaux arrivants sur la commune

Courant du mois de juillet, une invitation sera adressée aux habitants concernés.

Afin d'organiser au mieux cette réception, merci de nous faire part de votre présence,

- soit en déposant le coupon-réponse dans la boîte aux lettres de la mairie ;
- soit par mail, en indiquant « noms, prénoms, adresse », à mairie.jaillans@wanadoo.fr.

Nous comptons sur votre présence afin de vous présenter le village, ses associations, ses commerces... et d'échanger autour d'un verre de l'amitié.



Urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les dépôts de demandes d'autorisation au titre du droit des sols peuvent être réalisés de façon dématérialisée ! plus besoin de déposer les demandes en mairie en plusieurs exemplaires papiers.

Il vous suffit de créer votre compte sur le **Guichet Unique (voir lien ci-dessous)**, et suivre la procédure pas à pas. En dernière étape, vous devrez scanner les pièces nécessaires à votre demande (plan de situation, plan de masse...etc) puis valider.

Vous recevrez automatiquement un accusé réception de dépôt.

Vous pourrez ensuite suivre l'avancement de votre dossier en vous connectant à votre compte.

NOUVEAU

Demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne

Je souhaite réaliser des travaux chez moi	Je dois faire des demandes d'urbanisme
<ul style="list-style-type: none">Changement de fenêtresCiblagePanneaux solairesExtensionNouvelle constructionAbri de jardinRavalement... <p>Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.</p>	<ul style="list-style-type: none">Permis de construirePermis de démolirDéclaration préalable de travauxCertificat d'urbanismePermis d'aménager

Ce service en ligne, vous permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

<https://ads.valenceromansagglo.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Rappel des horaires et contact du service urbanisme : lundi de 13h30 à 17h, mardi de 14h à 17h, jeudi de 9h à 12h et vendredi de 13h à 16h / *Rachelle BRENA* : urbanisme.jaillans@orange.fr .

Sage-femme libérale



A partir du jeudi 7 juillet, Angélique RIFFARD s'installe dans le cabinet médical de la cure, place de l'Eglise à Jaillans, en alternance avec Sandra DAVOUST (infirmière, hypnothérapeute).

Angélique assurera les consultations de suivi de grossesse, suivi gynécologique, frottis et contraception, uniquement sur rendez-vous, soit en appelant au 06 62 94 19 51, soit sur Doctolib.

Elections législatives

1^{er} tour : dimanche 12 juin 2022

2^{ème} tour : dimanche 19 juin 2022

Bureau de vote : Mairie, 10 place de l'Eglise, à Jaillans



Forum des associations

Le forum intercommunal des associations (Eymeux, Beauregard Baret, Hostun, La Baume d'Hostun et Jaillans) aura lieu **vendredi 2 septembre de 17h à 19h**, à la salle des Fêtes Henri Maret.

Venez découvrir nos associations locales !



Festival Folklorique

Dans le cadre du festival Folklorique de Romans-sur-Isère, nous aurons la chance d'accueillir un groupe du Sri-Lanka, qui sera hébergé dans des familles jaillanaises du 5 au 13 juillet.

Cela fait plusieurs années que ce partenariat avec les responsables du festival perdure.

Un pot d'accueil sera organisé le mardi 5 juillet à partir de 19h, sur la place Granet. Toute la population est conviée à ce moment de partage et d'échange culturel.

Jeudi 7 juillet à partir de 19h30, venez découvrir le spectacle gratuit de l'Argentine et du Sri-Lanka qui se déroulera sur la place de l'Eglise :

Le Réseau des grands festivals d'Arts et Traditions Populaires

Investi par les pionniers à cheval appelés gauchos, le pays le plus au sud du monde avec le Chili, s'étend sur près de quatre mille kilomètres, depuis les touffeurs tropicales de la province de Misiones, au nord, jusqu'aux solitudes glacées de la terre de feu. Sur cet immense territoire on trouve à peine trente millions d'hommes dont le tiers habite dans la capitale, Buenos Aires.

Il y a deux mondes en Argentine. Le premier, couvert de zones de montagne dont l'Aconcagua à plus de six mille mètres, et de vastes plaines et plateaux qui progressivement s'élèvent jusqu'à la cordillère des Andes. Cette chaîne constitue une barrière infranchissable avec le Chili. Ces sommets donnent naissance à quelques sites dont le plus majestueux est celui des chutes d'Iguaçu qui se trouvent au point de rencontre du Brésil, du Paraguay et de l'Argentine. Le second, constitue la zone de la Pampa. Une immensité de terres plates comme le dos d'une main recouverte d'une herbe rase que peuple une population de cavaliers et qui se perd au sud dans une sorte de vide sidéral, parsemé de quelques noyaux urbains.

Dans la « géographie folle » de cet immense triangle, tête en bas, et grand comme la moitié de l'Europe, qui s'aligne des Tropiques à la Terre de feu, l'extrême variété des climats permet de trouver, quel que soit la saison, des paysages étonnants.

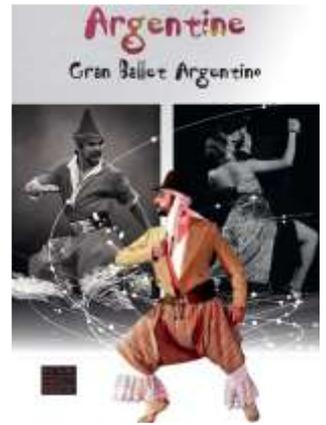
Cette géographie éveille chez les Argentins le vertige d'une nation sans limites. Après quatre siècles d'histoire, l'Argentine est toujours à la poursuite de son unité. Elle se proclamerait volontiers « seul pays blanc au sud du Canada ». Ce serait laisser pour compte ces hommes du nord aux yeux bridés, au teint foncé, aux cheveux en baguettes de tambour, et l'allure proprement bolivienne des Indiennes coiffées d'étranges petits chapeaux melons noirs, la taille prise par quatre ou cinq jupons superposés. On ne peut oublier non plus les vigognes et les lamas, les uns et les autres inséparables de la plainte aiguë, sautillante et mélancolique des « carnavalitos », où la population indienne a intégré le christianisme espagnol aux adorations solaires de son propre univers.




L'autre face de l'Argentine, c'est la vie et l'étrange mélancolie qui donna naissance un jour au tango. Les « porteños », habitants de Buenos Aires, ont inventé un art de vie unique qui s'organise autour de multiples pause-café. En leur compagnie on ne sait quand se termine la conversation et où commencent la littérature et le tango. Cette musique plaintive, qui regrette toutes les choses qu'on aimait, trouve son origine dans les bouges du port et dans la fumée âcre des cigarettes. Ici a fait souche une population d'émigrés venue le plus souvent des pays méditerranéens, refoulée jusque-là par une sorte de marée triste qui est celle de l'ennui et de l'échec.

Alors, s'est installé ce vague à l'âme dont on dit aujourd'hui qu'il est inséparable de l'Argentine. Sur les ports chantent les violons et les bandonéons, même si pour dépasser cette misère, la vie dans les cafés est indispensable au « porteño ». Il y cultive son goût d'un chic fantôme, celui d'une Europe imaginée depuis les antipodes. Entre montagnes glacées et touffeur glauque des ports se pose la question de comment être Argentin. La culture constitue alors le dernier rempart contre le chaos. C'est tout le défi du spectacle du Gran Ballet Argentino de Miguel Angel TAPIA.

Festivals du sud 2022 - festivals du sud 2022 - festivals du sud 2022



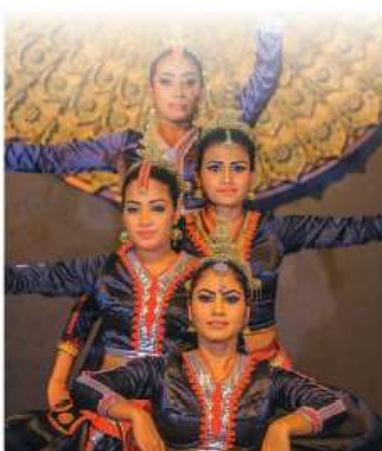


Le Réseau des grands Festivals d'Arts et Traditions Populaires

L'Ensemble folklorique national « Sama » nous vient d'une des îles les plus mystérieuses du monde. Un pays bien curieux qui est tout à la fois un point de convergence de toutes les religions du monde, un lieu de richesses inouïes où les pierres précieuses se ramassent à la pelle, un pays où tous les envoûtements sont au coin de la rue et dont les spectacles mêlent en permanence le mystérieux et le sacré. Un poète anglais a écrit « Sri Lanka est l'île d'après le paradis ».

La légende veut que Adam et Eve, chassés de l'Eden y aient trouvé leur premier refuge. On dit aussi que Simbad le Marin y fit escale et les habitants sont persuadés qu'un Bouddha de quinze mètres de long couché sur la pierre, veillé par son serviteur de huit mètres de haut, est la seule et vraie figuration du prophète vivant. La déesse Civa y aurait fait son nid. Et les Grecs de l'Antiquité crurent y avoir trouvé un havre divin. Quant à Marco POLO, il y aurait entendu « murmurer les sources du paradis ». L'Ensemble folklorique national « Sama » n'échappe pas à ces réalités mystérieuses. Ses danseurs sont harnachés de ceintures d'argent, de clochettes et d'attributs de tout ordre qui les font ressembler à des dieux vivants. Les danseuses sont surchargées de bijoux de la tête aux pieds.

Les danseurs sont tout à fait spectaculaires à la limite d'une forme de pantomime moyenâgeuse. Les uns dévorent le feu, d'autres marchent sur des braises, d'autres encore font virevolter des assiettes de porcelaine fine au bout de bambous interminables à des vitesses diaboliques. Ces danses ont un caractère mystique tout en étant fleuries et poétiques dans leur sincérité. Les costumes sont de coton blanc et toujours enrichis de pierres.



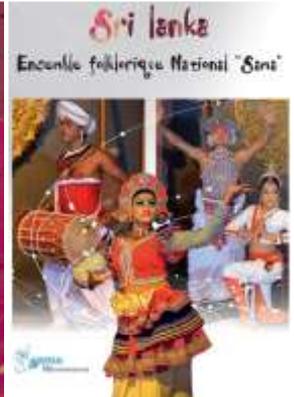
Le spectacle s'imprègne d'encens et d'odeurs d'épices qui montent vers les dieux ou cheminent le long des champs de thé et sur les pentes boueuses des rizières.

Pendant ce temps les pêcheurs, le long des plages superbes que bordent les cocotiers, lancent leurs « Katus-Maram » lien avec la mer en cingalais, sur les flots de l'océan Indien où leurs voiles triangulaires ficelées sur des coques, fines comme des lames, chantent l'aventure et piquent le bleu des vagues.

Et quand les tambours se mettent à battre, cette promenade entre mer et cocotiers, entre riz et thé, entre épices et encens, fera d'un rêve une réalité.

L'Ensemble folklorique national « Sama » a porté ce mystère sur tous les continents. Il nous appartient maintenant de le découvrir.

Festivals du sud 2022 - Festivals du sud 2022 - Festivals du sud 2022





Recensement citoyen : Journée Défense et Citoyenneté

Tout jeune français, ayant atteint l'âge **de 16 ans et 1 jour**, les filles comme les garçons, doit obligatoirement se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter notamment aux concours et examens publics.

Les pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité,
- Livret de famille de vos parents ou le cas échéant d'un justificatif de nationalité française.

Si les parents du jeune recensé sont tous les deux nés à l'étranger, il doit justifier de sa nationalité au moyen d'un certificat de nationalité française ou d'un décret de naturalisation.

Une attestation de recensement vous sera remise.

Si vous avez omis de vous faire recenser à vos 16 ans et que vous avez moins de 25 ans vous pouvez vous présenter en mairie, à tout moment, pour régulariser votre situation.



Recensement de la population en 2023

L'Insee organise chaque année le recensement de la population.

Cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leurs origines et leurs nationalités.

Le recensement fournit également des informations statistiques sur la population (âge, diplômes...) et les logements. Les recensements facilitent les comparaisons avec nos voisins européens et tous les autres pays.

Ils permettent de comprendre les évolutions démographiques passées de chaque territoire et de nous projeter dans l'avenir. **Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute leur population une fois tous les cinq ans. Notre commune va donc réaliser son prochain recensement du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023.** Afin de mener à bien cette mission, nous aurons besoin de **deux agents recenseurs**. **Si vous êtes intéressé(e)s, merci de vous faire connaître dès ce jour auprès de la mairie.**



Demande de carte grise

Quelque soit votre situation (perte de document, achat d'un véhicule..etc), la prefecture ne reçoit plus les demandes liées à la carte grise. **La démarche s'effectue en ligne ou par l'intermédiaire d'un garagiste agréé.**

Vous retrouverez **toutes les informations sur le site du service public**, voir lien ci-dessous :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>





RAPPEL sur les bruits de voisinage

Il paraît essentiel de rappeler certaines règles à respecter en matière de bruit pour que la vie à la campagne puisse rester synonyme de vie paisible et agréable. Merci d'utiliser tondeuses, taille-haies, tracteurs, bétonnières, etc. dans des plages horaires raisonnables permettant à ceux et celles qui veulent se reposer ou tout simplement déjeuner ou dîner dans le calme, de pouvoir le faire.



**BRUITS
de voisinage**

Tous responsables
Tous concernés

Arrêté municipal (2015-24 en date du 28 juillet 2015) affiché en mairie et consultable sur le site internet de la commune www.jaillans.fr

Pour rappel :

Propriétés privées

ARTICLE 3 : Les occupants des locaux d'habitation, de leurs dépendances, ainsi que des véhicules doivent prendre toutes précautions de jour comme de nuit pour que le voisinage ne soit pas troublé par des bruits émanant de ces lieux privés, tels que ceux provenant d'appareils diffusant de la musique ou instruments de musique, de chaînes Hi-Fi, d'appareils ménagers, du port de souliers à semelles dures, de déplacement de meubles, de pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces lieux, de haut-parleurs.

Tout bruit excessif émanant des habitations entre 22 h et 7h sera réprimé conformément aux dispositions de l'article R 623-2 du Code Pénal.

ARTICLE 4 : Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués que : **Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30**
Ils sont interdits en dehors de ces horaires ainsi que les dimanches et jours fériés.

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Le principe général de la réglementation reste l'**interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts**.

La [circulaire du 18 novembre 2011](#) relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts rappelle les bases juridiques et présente les modalités de gestion de cette pratique. Elle liste différents cas de figure :

- 1. Déchets des ménages et déchets municipaux :** Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers. Les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchèterie, ou par valorisation directe. Elles ne doivent pas les brûler.
- 2. Déchets verts agricoles :** Ces déchets ne sont pas en tant que tels concernés par le règlement sanitaire départemental. Le préfet peut autoriser le brûlage de ces déchets pour des raisons agronomiques ou sanitaires (articles D615-47 et D681-5 du code rural et de la pêche maritime).





3. L'écobuage et le brûlage dirigé : Dans le respect des dispositions d'un arrêté préfectoral, les agriculteurs et éleveurs peuvent procéder à de l'écobuage. L'écobuage, pratiqué principalement dans les zones montagneuses ou accidentées, étant une méthode de débroussaillage et de valorisation par le feu, les broussailles et résidus de culture en plants ne sont alors pas considérés comme des déchets. Il existe un autre type de brûlage de végétaux sur pied : le brûlage dirigé. Ce type de feu, préventif, est allumé par les pompiers ou les forestiers avant la saison à risque d'incendie, et a pour but de détruire la litière et les broussailles présentes sous les arbres.

4. Les **SDIS** sont associés de façon préventive à ces opérations. Ces opérations décidées par les préfets, qui sont destinées notamment à la protection des personnes et des biens, ne sont pas remises en cause.

5. La gestion forestière : Au titre du code forestier, la gestion forestière intègre l'élimination par incinération ou brûlage dirigé d'une partie des végétaux faisant l'objet d'interventions forestières : telles que coupes forestières, obligation légale de débroussaillage, traitement après tempêtes, végétaux infectés ou travaux de prévention des incendies.

En cas de non-respect d'un RSD (Règlement Sanitaire Départemental) une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier (art 131-13 du code pénal).

RAPPEL : Les déchets verts n'ont pas leur place dans la nature ...

Il faut donc se rendre à la **déchèterie**, sinon vous risquez une forte amende. Car contrairement aux idées reçues, jeter ses déchets verts dans la nature (forêt, bords de route, ...) n'est pas sans conséquence pour la faune et la flore.

La décomposition de ces déchets verts issus des jardins, des parcs ne sont pas les mêmes qu'en forêt (essences différentes, traitées, etc.). Bien qu'ils se dégradent, leur décomposition entraîne des modifications de la faune et de la flore, ils peuvent attirer des animaux (sangliers) mais aussi favoriser le développement de plantes invasives contre lesquelles il faut se battre, comme la renouée du Japon, l'ambrosie. De plus, certaines essences mettent longtemps à se dégrader et asphyxient de ce fait le sol de nos belles forêts.

De plus, en bord de route, il suffit d'une personne qui jette son mégot par la fenêtre de sa voiture, geste bien irresponsable, pour que le feu prenne.

Réaliser une coupe de bois en respectant la réglementation

Que ce soit pour l'autoconsommation (par exemple pour son bois de chauffage), pour exploiter du bois d'œuvre, pour des raisons sanitaires, pour ouvrir une emprise... une **coupe de bois** n'est pas un acte anodin.

Afin de respecter une gestion durable et le renouvellement des forêts ou de s'assurer de la prise en compte d'enjeux environnementaux, les coupes d'arbres en forêts peuvent être soumises à une **autorisation ou déclaration préalable**. Avant de réaliser une coupe qui n'est pas prévue dans un document de gestion agréé, la Direction Départementale des Territoires de la Drôme peut vous renseigner sur les démarches à effectuer.

<http://www.drome.gouv.fr/realiser-une-coupe-de-bois-en-respectant-la-a2910.html>



Calendrier de l'emploi du feu

Les **IMPRUDENCES** représentent la principale cause de départ des feux. Une bonne connaissance de l'emploi du feu et une attention accrue doivent avoir un rôle déterminant dans la maîtrise du risque d'incendie.

En dehors de la période de risque rouge de Juillet - Août, les propriétaires ou ayants droit peuvent incinérer des végétaux à l'intérieur et à moins de 200 m des espaces sensibles selon les modalités suivantes :



Février - Mars Déposer une déclaration préalable en vue de l'incinération de végétaux en mairie et se conformer aux prescriptions techniques et administratives détaillées dans le formulaire en annexe 1 de l'arrêté n°20130057-0026.

Le reste de l'année, l'incinération des végétaux au titre du code forestier peut se faire sans formalité. Elle reste sous la responsabilité des propriétaires ou ayants-droits.

Le Calendrier Incinération des végétaux V2 (23/11/2015) vous permet de visualiser les situations autorisées dans le département de la Drôme.

DEPARTEMENT DE LA DROME

Calendrier annuel des périodes d'incinération de végétaux pour des usages professionnels agricoles et forestiers ou lorsqu'il y a obligation légale de débroussaillage, 50 m autour des habitations, installations.
Dispositions applicables à l'intérieur et à moins de 200 mètres des "espaces sensibles"

Arrêté préfectoral n°2013 057-0026 du 26 février 2013

PERSONNES	Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
NON Propriétaires	Article 4	INCINERATION DE VEGETAUX	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫
Propriétaires et leurs ayants droit	Articles 8-9	INCINERATION DE VEGETAUX PAR VENT FORT (>= 48 km/h) OU EPISODE DE POLLUTION DE LA QUALITE DE L'AIR	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫	🚫
	Article 9	INCINERATION DE VEGETAUX PAR VENT FAIBLE (<= 48 km/h) ET HORS EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE	🟢	🟡	🟡	🟢	🟢	🟢	🚫	🚫	🟢	🟢	🟢
FORMALITES à accomplir avant toute incinération	🚫	FEUX INTERDITS											
	🟡	Dépôt obligatoire contre récépissé d'une déclaration en mairie du lieu de l'incinération, au moins 48 heures à l'avance. Double à envoyer à la DDT de la Drôme par Fax : 04.81.66.80.80 ou mél : ddt-safen-pt@drome.gouv.fr											
	🟢	Incinération libre, sous la responsabilité du propriétaire ou ayant-droit.											

Compléments d'informations : D.D.T. de la Drôme - Pôle Forêt - 4 Place Laennec - BP 1013 - 26015 VALENCE Tél. : 04.81.66.81.70

DEFINITIONS
Période rouge "très dangereuse" : Juillet - Août
Période orange "dangereuse" : Février - Mars
Espaces sensibles : Bois, forêts, plantation, reboisements, landes, maquis et garrigues. Les vergers régulièrement entretenus sont exclus.

LES INCINERATIONS SONT AUTORISEES A PARTIR DE 09H DU MATIN JUSQU'A LA FIN DU JOUR

LE BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DE L'ENTRETIEN DES JARDINS, PARCS, EST INTERDIT: déchetterie, broyage, compostage

Compostage

COMPOSTEUR GRATUIT



Composteur mis à disposition gratuitement par l'Agglo !

Capacité : 390 litres
Hauteur : 94,6 cm
Largeur / Profondeur : 80,1 cm

Fabrication française • En plastique 100% recyclé • Produit 100% recyclable • Eco-responsable • Garantie 5 ans

Pour réserver
Voir le formulaire en ligne
valenceroisnordagglo.fr



RAPPEL sur le tri : tous les emballages et papier se trient dans les conteneurs jaunes : flacons, bouteilles, barquettes, films et blisters en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, papier alu, mais aussi les papiers, cartonnets, journaux et magazines.

Pour le verre, pas de changement, utilisez les conteneurs verts pour les bouteilles, les pots et les boîtes en verre



Ambroisie

AMBROISIE

La reconnaître

Plants de 15 cm à 1 m de hauteur s'étalant en forme de buisson

Fleurs mâles sur de longs épis

Tige velue et rougeâtre, contrairement à l'armoise qui n'a pas de poil

Feuille profondément découpée, du même vert des 2 côtés, inodore, contrairement à l'armoise

HALTE AUX ALLERGIES !

Quand pousse-t-elle ?

Plantule	Végétatif	En fleur
Avril	Juin	Acût

Comment la neutraliser ?

- L'arracher avec masques et gants si elle est fleurie
- La faucher plutôt fin juillet
- La biner

Comment la signaler ?

- Référent ambrosie en mairie
- signalement-ambrosie.fr
- Plateforme Interactive signalement Ambrosie

ars valence romans AGGLO

© Service Communautaire Santé Sécurité Agglo - Pressis / Mai 2018 / Ne pas planter sur la voie publique

Journées Européennes du Patrimoine

Le samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022 se tiendra la **39e édition des Journées européennes du patrimoine**, qui célèbrera le patrimoine durable, thème hautement d'actualité dans un contexte de changement climatique.

Dès le vendredi 16 septembre, le public scolaire pourra participer à l'opération « **Levez les yeux !** » en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Les élèves découvriront ou redécouvriront le patrimoine de leur région pour en apprendre l'histoire et les spécificités, en s'éveillant à l'importance de sa protection et de sa valorisation.

En Métropole et dans les territoires d'Outre-Mer, les propriétaires publics et privés de monuments historiques, les associations de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, les restaurateurs et conservateurs de biens patrimoniaux, guides conférenciers et architectes répondront présent pour accueillir le public dans le respect des gestes barrière en vigueur.

Le ministère de la Culture et ses partenaires se mobilisent pour donner à chacune et chacun l'occasion de se retrouver, de partager, d'apprendre et de s'émerveiller ensemble. **A l'occasion de ce week-end, nous vous invitons à visiter notre belle église romane. Une visite guidée vous sera également proposée.**





Maison de Services au Public



Un service gratuit et confidentiel

Pour que mon accompagnement soit efficace :

- Je prends rdv au **04.75.05.79.00**
- J'apporte le jour du rdv, tous les documents indiqués par téléphone
- Je prends mes identifiants et mots de passe des sites d'organismes publics que je possède déjà

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

France services

Notre équipe vous accueille sur rendez-vous :

- Lundi : 9h - 12h / 14h - 16h
- Mardi : 9h30 - 12h / 14h - 16h
- Mercredi : 9h - 12 h / 14h - 16h
- Jeudi : 9h - 12 h / 14h - 16 h
- Vendredi : 9h - 12h / 14h - 16h

04.75.05.79.00

hostun-eymeux@france-services.gouv.fr



Rue des Filoches
26730 Hostun

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?
Les agents France Services vous accompagnent !

Aujourd'hui de nombreuses démarches administratives se font sur internet...

Vous rencontrez des difficultés ou vous n'avez pas d'ordinateur ?

Nos agents France Services vous délivrent un premier niveau d'accompagnement ou vous orientent pour effectuer vos démarches administratives et numériques relatives à différents partenaires nationaux en toute confidentialité !

France Services c'est aussi un espace numérique en libre service avec ordinateur, tablette, une connexion WIFI, une visio pour communiquer en direct avec certains partenaires. Surfez sur le net, créez vos documents administratifs, imprimez, scannez, de manière autonome ou accompagnée!

Les partenaires France Services

	Pôle Emploi : Inscription, actualisation, CV, envoi de documents, recherches ...
	Caisse d'allocations familiales : Déclarations trimestrielles, suivi de démarches, simulations, prise d'activités, aide logement, RSA ...
	Agence Nationale des Titres Sécurisés ANTS : Carte grise, permis de conduire, pré-demande CNJ et passeport ...
	Assurance Maladie : création compte AMELI, attestations, carte vitale, complémentaires Santé Solidaire ...
	MSA Mutualité Sociale Agricole : Création de compte, carte vitale, retraite, allocations familiales, logement, prime d'activité, RSA ...
	Finances Publiques Impôts : Création de compte en ligne, aide à la déclaration des revenus et paiement en ligne ...
	Assurance Retraite : Préparation dossier, simulations, pension de réversion, relevés de carrière ...
	Point Justice : orientation sur les droits aux logements, famille, travail, responsabilité civile ...
	La Poste : création de boîte mail et compte, achat de produits en ligne (timbres, colis) ...

Les documents indispensables auxquels je dois penser si mes démarches concernent :

Assurance Maladie (DPAM AMELI.FR) <ul style="list-style-type: none"> Ma carte vitale ou numéro de sécurité sociale Mon code confidentiel Ma carte d'identité en cours de validité 	Assurance Retraite <ul style="list-style-type: none"> Mon numéro de sécurité sociale (carte vitale) / Mon mot de passe confidentiel Ma carte d'identité en cours de validité
Pôle Emploi <ul style="list-style-type: none"> Mon numéro d'identifiant Pôle Emploi Mon mot de passe confidentiel Ma carte d'identité en cours de validité Mon CV imprimé ou sur clé USB 	MSA Mutualité Sociale Agricole <ul style="list-style-type: none"> Particulier ou exploitant : numéro de sécurité sociale (Carte vitale) Entreprise : numéro de sret (14 chiffres) Une adresse email valide ou un numéro de téléphone portable afin de recevoir le mot de passe provisoire lors de la création de l'espace Mot de passe confidentiel Ma carte d'identité en cours de validité
Finances Publiques Impôts <ul style="list-style-type: none"> Mon numéro fiscal Mon mot de passe confidentiel Mon numéro d'accès en ligne (pour création de compte) Mon revenu fiscal de référence Mon dernier avis d'imposition Ma carte d'identité en cours de validité 	Agence Nationale des Titres Sécurisés <ul style="list-style-type: none"> Mon identifiant ANTS Mon mot de passe confidentiel Ma carte d'identité en cours de validité
Point Justice : La défense des droits <ul style="list-style-type: none"> Ma carte d'identité en cours de validité 	Caisse d'allocations familiales <ul style="list-style-type: none"> Mon numéro d'allocataire Ma carte d'identité en cours de validité
	Envoi de mail, scan de documents, consultation de compte ...



Le truck SOLIHA

Mardi 28 juin 2022
le truck SOLIHA est à JAILLANS
à la salle des fêtes Henri Maret

Le matin

- **9h** : Accueil convivial offert par le club des Boutons d'Or
- **De 9h30 à 10h30** : Les bienfaits de l'activité physique adaptée, à découvrir en pratique avec Ghislain.
- **De 10h30 à 11h30** : Venez découvrir quels sont les services individuels proposés par le Point Médiation Numérique de l'association « Familles Rurales » de Jaillans.

L'après midi

- **De 14h30 à 17h** : Rencontrer un ergothérapeute pour découvrir et tester les accessoires innovants qui facilitent les gestes de tous les jours. Et connaître les bons gestes et postures à pratiquer au quotidien.

Parallèlement à ces animations, **venez visiter le truck et rencontrer les conseillers de SOLIHA à votre écoute gratuitement pour répondre à toutes vos questions** sur l'aménagement de votre logement, les aides financières existantes, **pour réaliser sereinement votre projet ou pour vous orienter vers les services d'accompagnement.**

Cette action de prévention est organisée en partenariat avec la commune de JAILLANS, le Club des Boutons d'Or, l'association Familles Rurales de Jaillans et l'ADMR.

**EN ROUTE
POUR VOS
TRAVAUX !**

**mardi
28 juin**

JAILLANS
Salle des fêtes Henri Maret
9H - 17H

VISITEZ
le Truck SOLIHA "une maison mobile"
pour mieux vivre chez soi : confort de vie,
autonomie et économie d'énergie

ET POUR VOTRE SANTÉ !

DÉCOUVREZ l'activité physique adaptée
RENCONTREZ un ergothérapeute

SOLIHA
04 75 79 04 45
drome.soliha.fr



INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

Le Comité des Fêtes



Bonjour à tous,

Le comité des fêtes tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la fête des laboureurs 2022, quelle joie de tous se retrouver sur cette place de l'église, merci aux jaillanaises et jaillanais, aux membres du comité et équipes présidentielles des communes voisines d'être venus déguster bugnes et Foujou.

L'été sera très festif :

7 Juillet : spectacle de folklore sur la place de l'église, les groupes du Sri Lanka et Argentine vous feront passer un moment de détente et de partage à partir de 19h30, buvette et restauration sur place (co-organisation avec la mairie de Jaillans) ;

13 Juillet : Fête Nationale, à partir de 19h30 apéritif en musique, 22h30 feu d'artifice, 22h45 bal avec GMS Project, buvette et restauration sur place ;

14 Août : Soupe au pistou, concours de boules triplettes mixte à 14h, 19h30 repas dansant sur la place de l'église.

Je rappelle que tous les habitants sont conviés le matin à nous aider pour la préparation des légumes, c'est peut-être le bon moment de s'intégrer dans le village et découvrir ses habitants ;

3 Septembre : INTER-QUARTIERS, Motivez-vous, Renseignez-vous auprès des membres du comité et surtout venez défendre les couleurs de vos quartiers !!!!

Le soir nous finirons évidemment tous ensemble autour d'un repas avec ambiance musicale.

Octobre ou Novembre : c'est plus une surprise, LASER 2001 sera de retour à Jaillans pour un bal, Jean Luc et Dédé seront derrière les platines, le comité derrière la buvette et vous sur la piste !!!!!

Les membres du comité des fêtes et moi-même, vous souhaitons un été festif et surtout de bonnes vacances.

Le président, Mathieu Mestre

Le Tennis Club

Clap de fin pour le Tennis club de Jaillans !



Après avoir annoncé l'année dernière le souhait de l'équipe dirigeante de se retirer de la direction de l'association, nous avons malheureusement dû constater l'absence de volontaires pour prendre la relève.

En 2021, personne n'est venu assister à l'assemblée générale. Cette année, seules deux personnes se sont déplacées.

Face à ce constat, nous avons le regret d'annoncer la fin des activités du Tennis club de Jaillans à la fin de la saison fixée au 1^{er} septembre.

Les adhérents, anciens et nouveaux, sont invités à restituer la clef d'accès au court ; la caution leur sera remboursée (date limite : 15 septembre). Contacter JL Lereuille, Denis Peysson ou Eric Mirabelle.

Voulant encore espérer en la sauvegarde de cette association qui nous est chère, j'adresse mes remerciements les plus chaleureux à toutes celles et ceux qui ont participé et contribué à son animation et plus particulièrement à Denis Peysson, Eric Mirabelle et Jean-Noël Fournat, fidèles soutiens qui m'ont accompagné pendant toutes ces années.

Mes meilleurs vœux de réussite à toutes celles et ceux qui s'investissent dans la vie associative de notre commune.

Le président, Jean-Luc LEREUILLE



INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

Le Club des Boutons d'Or

Tous les lundis, 25 adhérents environ se rencontrent au patronage. Jeux de cartes, jeux de sociétés agrémentent ces après-midi. **Notons que le Club restera ouvert durant l'été.**



Le 13 Juin, une quarantaine de personnes vont visiter la ferme intégrale à la Baume d'Hostun. Nous découvrirons cette méthode de production où poissons et plantes sont élevés en co-culture. La journée se poursuivra avec repas « chez Christelle », restaurant des Fauries.

Le 28 Juin, en partenariat avec la mairie de Jaillans, et d'autres associations, une journée est organisée avec SOLIHA (association agréée Service Social d'Intérêt Général).

Plusieurs sujets seront abordés pour découvrir, connaître comment mieux vivre chez soi.

« Le Truck Soliha », maison mobile aménagée, vous guidera pour améliorer et sécuriser votre habitat.

Vous pourrez aussi rencontrer des personnes spécialisées sur la santé et autres activités...

Des créneaux horaires sont programmés tout au long de cette journée.

Ouvert à tout public.

Nous vous attendons nombreux

Le 19 septembre : Une sortie est prévue pour visiter le Musée du car de Vanosc dans l'Ardèche.

Bonnes vacances à tous.

Les co-présidentes, Lucienne DIDIER et Nicole VINAY

Le Sou des Écoles

Le 1er juillet 2022, à partir de 18h, le Sou des écoles fait sa **Kermesse**, à la salle des Fêtes Henri Maret.

Au programme :

- Représentation des enfants de l'école sur le projet musique, ainsi qu'une exposition de leurs travaux effectués durant l'année ;
- La remise de la calculatrice aux Cm2, par la Mairie ;
- Jeux, tours de Calèche...
- Boissons et petite restauration sur place.



Nous vous y attendons nombreux !!

Les co-présidentes, Emilie BABIN et Séverine LABLABJIAN

L'ACCA

L'assemblée générale aura lieu le **samedi 25 juin 2022 à 18 h** à la salle du Patronage. L'ordre du jour sera affiché en mairie de Jaillans.

Bel été à tous.

Le président, Stéphane MARET





INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

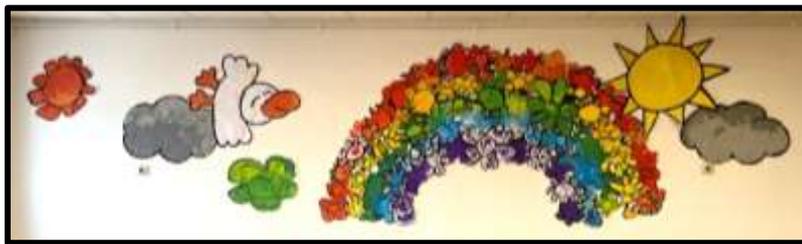
L'École maternelle intercommunale de l'Ecancière

Des nouvelles de l'école maternelle intercommunale de L'Ecancière...

→ Visite de Benoît Charlat (suite)

Notre fresque est terminée !

Toutes les fleurs que nous avons réalisées ont été installées en arc-en-ciel avec Nénègle (personnage principal de *Nénègle sur la montagne* de Benoît Charlat).



L'arc-en-ciel fleuri et Nénègle ont servi de décor pour les photos de classe.

→ Projet de plantations

Samedi 21 mai, des papas et mamans sont venus à l'école avec les maîtresses, Thomas et Benoît pour installer des bacs en rondin de bois.

Avec Thomas, nous allons planter des framboisiers, du romarin, des pieds de lavande... ; semer des graines de fleurs ; créer des nichoirs à insectes. **Ainsi nous pourrons observer de près la nature au fil des saisons.**



*Lundi matin :
grande découverte !*

Les rondins ont été achetés par le SIE, les interventions de Thomas financées par l'APE et les plants et graines donnés par les parents.

Merci à tout le monde de rendre possible ce projet de ré-ensauvagement de la cour !



INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

Pour terminer cette année scolaire, deux temps forts vous sont proposés :

- **mardi 28 juin** : à partir de 18h, fête de l'école organisée par l'APE au Chalutier (La Baume d'Hostun)
- **jeudi 30 juin après la classe** (16h30) dans la cour de l'école : **la chorale** - l'équipe de l'école maternelle de l'Écancière et leurs élèves vous présenteront le travail mené tout au long de l'année

La Directrice, Nathalie KOUSSENS

Les Amis de Jaillans

En projet :

- **FETE DE LA MUSIQUE** : **vendredi 24 juin 2022** à partir de 18h30 sur le parking du restaurant "La Bonne Ambiance". Paëlla à consommer sur place ou à emporter, frites, gâteaux, bonbons.
- **VOYAGE THEATRE AUX FETES NOCTURNES A GRIGNAN** : **mercredi 27 juillet 2022** "Les Fâcheux" de Molière.
- **THEATRE AVEC LA COMEDIE DE VALENCE** : **Mercredi 23 novembre 2022 à 20h** : Gorgée d'Eau (salle des Fêtes Henri MARET) et **jeudi 6 avril 2023 à 20h** : Bjik (salle des Fêtes Henri MARET)
- **REPAS FAMILIAL** : novembre 2022.
- **TELETHON** : décembre 2022



Carte d'adhérent à l'année : 10€/personne

Page FACEBOOK "les Amis de Jaillans"

Si vous aimez votre village et que vous souhaitez faire partie de notre association, contactez-nous au **06 35 96 98 91** ou au **06 23 48 39 32**.



Les co-présidents, Myriam PEYSSON et Philippe ACTON

Que Jaillans Scène

Que Jaillans scène vous prépare pour le début de l'année prochaine une nouvelle pièce de théâtre plutôt culottée !!?...

L'atelier de théâtre va finir fin juin, encore une année passée pleine de bonne humeur et de travail sur la découverte du théâtre et de l'improvisation.

L'atelier reprendra en septembre, on vous attend !



Bonnes vacances

Le président, Daniel MUNIER



INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

Familles Rurales

Familles Rurales a eu **65 ans en mars 2022** ! L'occasion pour les bénévoles d'offrir aux habitants du territoire un journée festive qui aura lieu **le samedi 18 juin à la salle des fêtes Henri Maret à Jaillans**.



Au programme : Assemblée générale, mini ferme itinérante, apéritif partagé, buffet offert (inscription obligatoire), bal folk...

Familles Rurales ne pouvait pas rêver mieux pour le clap de fin de la saison...

Nous remercions les salariés, les intervenants, les bénévoles et toutes les personnes qui nous ont aidé dans l'organisation des activités.

L'été est déjà là et avec lui, arrive le temps des vacances. **Le centre de loisirs Kid O'mino sera ouvert du 11 au 29 juillet et du 16 au 30 août 2022.**

Avant de nous séparer pour quelques semaines et vous souhaiter un très bel été, nous voulions vous dire combien cette saison a été exceptionnelle puisque nous comptons 304 familles adhérentes. 102 enfants et 190 adultes ont participé aux activités loisirs cette année.

Avec ses 65 ans, l'association ne compte plus les années et l'expérience acquise. C'est grâce à vous que nous le devons ! Nous vous en remercions.

Et longue route à l'association avec vous tous pour continuer à avancer ensemble de la plus belle des façons avec toujours plus de projets.

Nous vous souhaitons un bel été et nous vous retrouvons lors du forum des associations.

Bonnes vacances et à très vite...

Les co-présidentes, Amandine CHATAIN et Céline LE MEST

La Bonne Ambiance

Le restaurant propose toujours son menu du jour à 16€, et son menu moules/frites le dernier week-end du mois.

Calendrier des évènements :

Dimanche 19 juin : menu spécial fête des pères

Vendredi 24 juin : fête de la musique

Samedi 25 juin : soirée des célibataires

Pensez à réserver !

Le gérant, Damien SEMPERBONI (06 65 90 04 51)





INFOS ASSOCIATIVES ET COMMERCIALES

Le ZigZag Café

Le ZigZag café (bar tabac FDJ) vous accueille du lundi au vendredi, de 6h30 à 13h30 de 15h30 à 19h, le samedi de 7h30 à 12h30 et les jours fériés de 7h30 à 12h.

Vous y trouverez : service point vert (retrait d'espèces lié au Crédit Agricole), Banque Nickel, CBD, boissons à emporter, vins et bières.

Ainsi qu'une petite épicerie de produits locaux : Ravioles surgelées « Mère Maury », Miel Mossant (Meymans), savons Julie Anesse (Rochefort Samson), charcuterie de Charpey (Marches), Sirops Bigallet (38 Panissage), glaces bio Terre Adélice (07 St Sauveur de Montagut), Saint Marcellin, bleu du Vercors (St Martin en Vercors), tommes de chèvres (Rochefort Samson).

Mais aussi des produits d'ailleurs : Thés et infusions, accessoires thés (mugs, tasses), encens et résines, carterie, librairie.

Enfin, au comptoir, nous vous proposons du lundi au vendredi jusqu'à 13h30, une restauration rapide (sandwiches, ravioles, omelettes, criques, assiettes composées, sur place ou à emporter).



Nos produits Lo'Co par Vercourses



VERCOURSES			WWW.VERCOURSES.FR			06 08 51 12 84 06 25 77 97 77		
MARDI	MERCREDI	MERCREDI						
BARBIERES PARKING ÉCOLE 16-19H	PONT EN ROYANS PARKING MAIRIE 10-13H	ST PAUL LES ROMANS PARKING STADE 16-18H30						
JEUDI	VENDREDI	SAMEDI						
JAILLANS PARKING ÉCOLE 16-18H30	PARC COVALTAIN PR ODEVAL 15-18H	ST PAUL LES ROMANS CUISINES SCHMIDT 10-13H						

Camion à pizza

CAMION A PIZZA

tous les jeudis de 17h30 à 21h30
place Granet.

Pensez à réserver, svp, au 07 82 38 32 33.



NOUVEAUTÉ
A partir du jeudi 16 juin



Samedi 18 juin : à l'occasion du 65^{ème} anniversaire de l'association, journée festive de l'association Familles Rurales : 10h30 Assemblée Générale, 12h Apéro partagé, 13h Buffet offert (salle des fêtes Henri Maret)

Dimanche 19 juin :

- 2^{ème} tour des élections législatives (mairie)
- Menu spécial « Fête des pères » au restaurant « La Bonne Ambiance »

Vendredi 24 juin : à partir de 18h30, Fête de la musique (parking du restaurant « La Bonne Ambiance »)

Samedi 25 juin :

- A 18h, Assemblée Générale de l'ACCA (salle du Patronage)
- Soirée des célibataires au restaurant « La Bonne Ambiance »

Lundi 27 juin : 19h Conseil Municipal (mairie)

Mardi 28 juin : à partir de 18h, fête de l'école maternelle de l'Ecancière organisée par l'APE (Chalutier, 301 côte Simon, 26730 La Baume d'Hostun)

Jeudi 30 juin : à partir de 16h30, chorale de l'école maternelle de l'Ecancière (dans la cour de l'école)

Vendredi 1^{er} juillet : à partir de 18h, Kermesse du Sou des Ecoles (salle des fêtes Henri Maret)

Du mardi 5 au mercredi 13 juillet : hébergement d'un groupe du Sri-Lanka au sein de familles jaillanaises

Mardi 5 juillet : à partir de 19h, pot d'accueil du groupe Sri-Lankais (place Granet)

Jeudi 7 juillet :

- Installation d'Angélique RIFFARD dans le cabinet médical de la Cure (place de l'Eglise)
- A partir de 19h30, spectacle de Folklore, musique et danse des groupes du Sri-Lanka et d'Argentine (place de l'Eglise)

Mercredi 13 juillet : Fête Nationale, à partir de 19h30 apéritif en musique, 22h30 feu d'artifice, 22h45 bal avec GMS Project, buvette et restauration sur place (terrain multisport)

Mercredi 27 juillet : Sortie théâtre aux fêtes nocturnes à Grignan

Dimanche 14 août : à partir de 14h, concours de boules triplètes mixte puis à 19h30 repas dansant (**soupe au pistou**, sur la place de l'Eglise)

Vendredi 2 septembre : de 17h à 19h, forum des associations intercommunales (salle des Fêtes Henri Maret)

Samedi 3 septembre : en journée, Inter-quartiers, en soirée, repas avec ambiance musicale

Lundi 19 septembre : le club des Boutons d'Or visite le Musée du car de Vanosc en Ardèche

Samedi 17 et dimanche 18 septembre : 39^{ème} édition des Journées Européennes du patrimoine

Vendredi 30 septembre : à partir de 18h30, apéritif d'accueil des nouveaux habitants (salle du Patronage)

Préservez l'environnement
Inscrivez-vous à la newsletter sur le site internet
et restez connecté à votre village